



MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

République Française

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 28 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt huit du mois de Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11
Date de la Convocation du Conseil municipal : 24 novembre 2014.

OBJET :

Délibération modificative N°01 & N° 02 - Budget Communal -
Virement Crédit

PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Absent excusé : CETTOUR-CAVE Laetitia.

Mme CETTOUR-CAVé Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur LABAR Philippe a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les crédits du Budget Communal 2014 de la façon suivante afin de régulariser des écritures comptables liées à un financement effectué auprès du SYANE pour des travaux d'aménagement des réseaux secs (programme Virages en S). Des modifications budgétaires sur le chapitre -014 – Atténuations de produits – 012 Charges de personnel – sont à effectuer.

-014 - Atténuations de Produits :

Dépenses – 73925 – Fonds Péréq. Interco et commun + 100,00 €

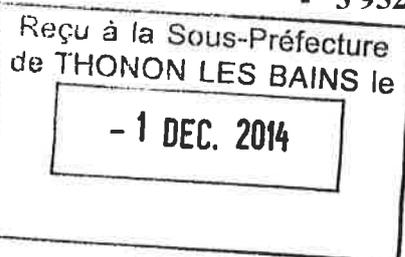
-012 – Charges de Personnel :

- 6411 - Personnels Titulaire + 3 000,00 €

- 6336 – Cotisations + 852,00 €

- 022 - Dépenses Imprévues de Fonct.

- 3 952,00 €



.../...

-041- Opération d'Ordres :

<u>Dépenses</u> – 215 - Installations, matériel et Outillage -	
21534 – Réseaux d'Electrification	172 245,32 €
<u>Recettes</u> – 132 – Subventions d'Equipements	
13258 – Autres Groupements -	75 677,91 €
- 168 – Autres Emprunts et Dettes	
168758 Autres Groupements	96 567,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative N° 01 et 02 /2014 sur le Budget Communal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacqueline GARIN

Maire

